



Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 26 janvier 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé au sujet de la consommation du Cannabis.

Dans un communiqué, le Ministère de la Santé averti contre les risques sanitaires accrus liés à la consommation d'herbe de cannabis contenant des cannabinoïdes synthétiques. Ces cannabinoïdes synthétiques sont plus puissants que les cannabinoïdes naturels et peuvent induire des symptômes tels que nausée, crampes, vomissement ou perte de conscience. A l'étranger, plusieurs décès ont déjà été rapportés suite à l'usage de cannabinoïdes synthétiques.

Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante à Madame la Ministre de la Santé :

- Madame la Ministre, est-ce que des personnes présentant les symptômes décrits ci-dessus ont été déjà hospitalisées au Luxembourg ?
- Dans l'affirmative, de combien de cas s'agit-il ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Nancy Arendt
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG



Luxembourg, le 7 février 2017

Concerne: Réponse à la question parlementaire n° 2703 du 26 janvier 2017 de Madame la Députée Nancy Arendt concernant la consommation de cannabis
Réf. : 81bx5b7ca

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 2703 du 26 janvier 2017 de Madame la Députée Nancy Arendt concernant la consommation de cannabis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH





Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2703 du 26 janvier 2017 de Madame la Députée Nancy Arendt concernant la consommation de cannabis.

Sur le plan national, aucun cas d'hospitalisation causée de façon documentée par la consommation de cannabinoïdes synthétiques n'a été rapporté à mes services à ce jour.

Pour ce qui est du cas à l'origine du communiqué de presse, cité par l'honorable parlementaire, il s'agit d'une personne qui avait consommé de l'herbe de cannabis, acquise au Grand-Duché de Luxembourg et qui, suite à son usage, a rapporté les symptômes en question auprès d'un service de consultation spécialisé en matière de drogues et d'addictions. L'analyse d'un échantillon du produit consommé a ensuite permis de détecter la présence de cannabinoïdes synthétiques.